

Il semble, monsieur l'Orateur, qu'il a récemment relâché ses efforts.

Le *Star* du 15 juin 1965 a révélé qu'après six mois d'étude, 24 libéraux, membres du caucus, ont publié un rapport unanime de trois pages—je prie la Chambre de noter ces mots—préconisant l'institution immédiate d'un régime national d'assurance frais médicaux. En juin 1965, le premier ministre a annoncé, à une conférence fédérale-provinciale, que le gouvernement contribuerait effectivement à un régime national d'assurance frais médicaux.

En septembre de cette année-là, M. Norman Phillipps, journaliste de premier ordre, aujourd'hui décédé, publiait dans le *Star* un article coiffé de la manchette «L'assurance frais médicaux semble presque acquise pour 1967». En septembre également, on annonçait des élections et le 13 octobre, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social de l'époque, en ouvrant sa campagne, annonçait en termes clairs, positifs et nullement équivoques—je n'étais pas là, monsieur l'Orateur—que le régime gouvernemental d'assurance frais médicaux entrerait en vigueur le 1^{er} juillet 1967.

Le 1^{er} novembre, le même ministre, sans doute alors porte-parole du gouvernement sur cette question, promettait en français, en anglais et en italien à Montréal que le parti libéral présenterait un programme d'assurance frais médicaux. «Le gouvernement actuel», a dit le ministre, «écartera les craintes suscitées partout par les dépenses paralysantes que pourrait entraîner l'assurance frais médicaux.»

La déclaration la plus retentissante est peut-être celle que le premier ministre a faite à Hamilton durant la campagne:

En 1963, j'ai promis qu'un gouvernement libéral, à mesure que l'économie évoluerait vers le plein emploi, prendrait des mesures pour accorder l'assurance frais médicaux aux Canadiens... L'expansion s'est produite, nous avons soumis nos propositions relatives à un régime national d'assurance frais médicaux aux provinces et nous avons fixé au 1^{er} juillet 1967 le délai nécessaire pour la mise en œuvre du programme, et nous y arriverons.

Je ne peux sans doute pas reproduire l'éloquence du premier ministre dans les assemblées électorales, mais si les mots ont un sens, le premier ministre ne s'engageait-il pas ainsi, de façon très dramatique et formelle, à mettre l'assurance en œuvre à telle date?

Je vous demande, monsieur l'Orateur, de noter la différence entre ce que j'appellerai la doctrine Pearson et la doctrine Sharp sur l'assurance frais médicaux. Le premier ministre disait que nous ne pouvions avoir l'assurance frais médicaux en 1963 parce que nous n'avions pas alors le plein emploi, parce qu'il y avait récession, mais que dès qu'on en serait sorti, son gouvernement présenterait un programme en ce sens. Le ministre des Fi-

nances (M. Sharp), lui, nous dit: Nous avons l'expansion en 1966, mais nous devons peut-être faire face au danger d'inflation: donc, à cause de l'expansion, nous devons ajourner l'assurance frais médicaux.

Je suppose qu'en 1968 il y aura une autre récession et la doctrine Pearson, sera de nouveau en vogue; avec une nouvelle expansion en 1969, ce sera au tour de la doctrine Sharp. Les Canadiens sont un peu dans la situation d'Alice au pays des merveilles qui, dans le fameux livre de Lewis Carrol, disait: «Toujours de la confiture pour demain, mais jamais pour aujourd'hui». Selon un de mes collègues, les Libéraux sont toujours dans la confiture. C'est un jeu de mots que je ne me serais pas permis de faire moi-même.

Les simples députés libéraux, encouragés par leurs chefs, ont fait de l'entrée en vigueur du régime d'assurance frais médicaux avant le 1^{er} juillet 1967 un article principal de leur programme. Je sais que mon adversaire libéral, citoyen distingué nommé Martin O'Connell, qui était, sauf erreur, dans les secrets de son parti, a fait sa campagne en disant à ses commettants que s'ils voulaient l'assurance frais médicaux, et la voulaient sans délai, ils devaient voter libéral, voter pour lui et pour aucun autre parti. Je ne sais si monsieur O'Connell, s'il avait été élu, aurait défendu mordicus son opinion ou s'il aurait abandonné la partie comme d'autres députés.

Le député d'Hamilton-Ouest (M. Macaluso) aurait dit, et je ne doute pas de sa sincérité:

J'en ai discuté (de l'assurance frais médicaux) à chaque assemblée électorale. J'ai été élu pour la mettre en vigueur. Je m'y suis engagé.

L'honorable député de Verdun (M. Mackasey) qui, je crois, est président du caucus du parti libéral, est censé avoir dit ceci:

Dans ma campagne, j'accordais la priorité à l'unité nationale, mais elle (l'assurance frais médicaux) venait en second lieu. J'appuie entièrement le programme d'assurance frais médicaux tel que décrit par M. Pearson en juillet dernier...

Soit dit en passant, la date visée pour sa mise en vigueur était le 1^{er} juillet 1967.

Je ne tolérerais aucune atténuation.

M. Woolliams: Qui a dit cela?

M. Brewin: L'honorable député de Verdun, le président du caucus du parti libéral. Il a dit qu'il ne tolérerait aucune atténuation, mais il y avait d'autres voix, des voix influentes qui, même pendant la campagne électorale, ont laissé planer un certain doute au sujet de la détermination du parti libéral, et ce sont ces voix qui l'ont emporté.

● (4.30 p.m.)

Le 5 novembre dernier, le ministre des Finances aurait dit que la pénurie de méde-